



HAL
open science

Une femme d'affaires et d'influence à Ayudhya au XVIIe siècle : Dame O-Sut (? -1658)

Gilles Delouche

► To cite this version:

Gilles Delouche. Une femme d'affaires et d'influence à Ayudhya au XVIIe siècle : Dame O-Sut (? -1658). *Péninsule : Etudes Interdisciplinaires sur l'Asie du Sud- Est Péninsulaire*, 2013, 67, pp.5-25. hal-04041580

HAL Id: hal-04041580

<https://hal.science/hal-04041580>

Submitted on 5 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Gilles DELOUCHE
(*CERLOM-INALCO*)

**UNE FEMME D’AFFAIRES ET
D’INFLUENCE À AYUDHYA AU XVII^e
siècle : *Dame O-Sut*¹ (? -1658)**

INTRODUCTION

Nous avons eu l’occasion, dans quelques-uns de nos travaux passés, de souligner l’importance du rôle des femmes dans ce que nous pourrions appeler la « société réelle » de l’ancien Siam. En effet, par-delà les clichés, plus ou moins idéalisés par des hommes appartenant à la Cour du roi et des grands que véhicule la littérature classique², qui font de la femme un objet de plaisir lorsqu’elle est présente, un objet de désir lorsqu’elle est absente, celle-ci jouait un rôle essentiel au niveau familial. C’est l’organisation sociale et politique du royaume de Siam, telle en tout cas qu’elle a été codifiée à la fin du XV^e siècle par le roi Boromotraylokanat (1448-1488) dans le *Code des Gardiens du Palais* et dans les textes régissant rôles, titres et fonctions de

¹ Nous transcrivons ainsi le nom de ce personnage, qui est appelée ออสุตพะโท /*ʔɔːsùt pháʔkhoː/* en siamois et *Osoet Pegua* ou *Tjau Soet* dans les documents néerlandais, v. KRAAN, Alfons van der, « The Dutch in Siam: Jeremias van Vliet and the 1636 Incident at Ayutthaya », *UNEAC Asia Papers*, n° 3, New England University, 2000, p. 8.

² Sur cette image de la femme dans la poésie classique, v. DELOUCHE, Gilles, « L’erotisme dans la littérature classique siamoise », [in] NGUYÊN Thê Anh & FOREST, Alain, éd., *Notes sur la culture et la religion en Péninsule indochinoise*, l’Harmattan, Paris, 1995, pp. 43-60. Dans cet article, l’auteur ne limite pas son étude à des œuvres dramatiques.

chacun³ qui nous permet paradoxalement de comprendre la place éminente de la femme dans la société traditionnelle siamoise. En effet, en dehors de la classe dirigeante (famille royale et hauts fonctionnaires civils et militaires) et des moines bouddhistes d'une part, et des esclaves d'autre part, la population était composée de */phrâj/*, personnes théoriquement libres mais astreintes à de nombreuses obligations. Non des moindres était la corvée royale : tous les hommes, à partir de l'âge de 13 ans, étaient tatoués (ce qui marquait leur dépendance à l'égard du monarque) et devaient servir jusqu'à 60 ans ; ces six mois annuels permettaient d'assurer les grands travaux, creusement et entretien des voies navigables, construction des murailles des villes et des monuments religieux, capture des éléphants, etc. Ce service était augmenté en cas de guerre, puisque tous les hommes valides se devaient alors de rejoindre l'armée royale. Pendant les périodes où ils assuraient la corvée, les hommes ne pouvaient pas se consacrer aux travaux des champs ni s'occuper de l'éducation de leurs enfants : ce sont les femmes qui assuraient la marche et l'entretien du ménage, ce qui explique leur place éminente au sein de la famille, même encore de nos jours⁴.

D'un pur point de vue politique, les sources siamoises auxquelles nous pouvons avoir accès ne nous donnent en fait que bien peu d'indications sur le rôle effectif qu'on pu jouer les femmes dans les affaires de l'ancien Siam. Nous ne devons en effet pas oublier que les chroniques royales étaient composées par les astrologues du monarque⁵ et qu'elles n'avaient qu'un seul but, montrer à quel point celui-ci était digne d'être sur le trône où sa naissance ou bien le sort des armes lui avait permis d'accéder⁶. On ne voit

³ DÉPARTEMENT DES BEAUX-ARTS, *La Loi des Trois Sceaux*, Bangkok, Sinlapa Bannakhan, 1978, 775 p.

⁴ Nous pourrions également évoquer le substrat indigène des cultures de l'Asie du Sud-est, dont les traces les plus anciennes, remontant à la création du premier royaume indianisé de la région, le Founan, montrent à l'évidence une structure sociale de caractère matrilineaire, les monarques tirant alors leur légitimité de leur mère ou de leur épouse ; rappelons également l'union mythique entre ces monarques et la Nâgî Somâ, qu'il convient de définir comme une divinité chtonienne féminine, v. PORÉE-MASPÉRO, Evelyne, « Nouvelle étude sur la Nâgî Somâ », *Journal Asiatique*, n° 238, volume 2, 1950, pp. 237-267.

⁵ Une preuve de ce fait se trouve dans l'introduction des *Annales royales d'Ayudhya* dans la version dite de *Luang Prasæt*, texte généralement considéré comme étant le plus crédible, qui précise clairement qu'elles ont été composées en 1680 par Phra Horathibodi, chef du Département des Astrologues du roi Naray (r. 1656-1688), cf. DÉPARTEMENT DES BEAUX-ARTS, *Témoignage du Prince à la recherche du monastère, Témoignage des habitants de l'ancienne capitale et Annales royales d'Ayudhya dans la version dite de Luang Prasæt*, Khlang Withaya, Bangkok, 1972, p. 1.

⁶ On a beaucoup de mal à compter le nombre de révolutions de palais et d'usurpations qui jalonnent l'histoire du royaume d'Ayudhya (circa 1350-1767). Nous n'en donnerons ici qu'un exemple, celui de la dynastie dite de Prasat-Thong, qui a régné de 1630 à 1688. En 1630, alors

donc pas vraiment si des femmes ont pu avoir, directement ou indirectement, une influence quelconque dans la gestion du royaume ; tout au plus en trouve-t-on deux ou trois traces : c'est ainsi qu'en 1549, lors la deuxième guerre birmane⁷, la reine Suriyothay, épouse du roi Phra Mahachakraphat (r. 1549-1568), voyant son mari en difficulté sous les murs de la capitale, se porta à son secours à dos d'éléphant et fut tuée au combat⁸. Mais la femme qui a incontestablement joué un rôle essentiel dans l'Histoire d'Ayudhya est Sri Sudachan, une des quatre concubines principales⁹ du roi Phra Chayrachathirat (r. 1534-1546). Éprise d'un brahmane, sans doute issu de l'ancienne famille royale de Lopburi, Khun Worawongsa¹⁰, elle aurait empoisonné son époux et l'héritier du trône, installant son fils encore mineur à la tête du royaume, sous la régence effective de son amant. Ce n'était pas assez, elle fit assassiner son propre enfant et plaça son amant sur le trône ; celui-ci allait régner deux mois sous le titre de Phra Worawongsathirat. Il serait rapidement supprimé à son tour, ainsi que sa complice, par une conjuration de hauts fonctionnaires alliés à un certain nombre de princes

que le dernier roi de la dynastie de Sukhoday, Phra Athitayawong, qu'il a lui-même placé sur le trône après avoir renversé l'héritier légitime, ne règne que depuis 36 jours, Chao Phraya Suriyawong, qui occupe le poste de Samuha Kralahom (« ministre de la guerre ») et dont certaines sources font un fils illégitime d'Ekathotsarot (r. 1605-1610) et d'autres un cousin en ligne maternelle du roi Songtham (r. 1610-1630), le fait exécuter et s'empare du trône ; il règnera sous le nom de Prasat-Thong. À sa mort, en 1656, c'est Phra Aphay, son fils aîné, qui lui succède pour cinq jours, car il est aussitôt renversé par son frère cadet et par son oncle, qui monte alors sur le trône sous le nom de Sri Suthammaracha. Mais au début de 1657, alors qu'il ne règne que depuis deux mois, son neveu, qui l'avait aidé à prendre le pouvoir, s'empare du trône qu'il occupera jusqu'en 1688, date à laquelle il sera lui-même évincé du trône à la faveur d'une révolution de palais : c'est le roi Naray, bien connu pour ses relations diplomatique, religieuse, économique et militaire avec Louis XIV, v. RACHANUPHAP, Damrong (Prince), *Chroniques royales dites de la main du roi*, t. 2, Khlang Witthaya, Bangkok, 1973, pp. 4-7.

⁷ De 1538 à 1767, on compte vingt-deux guerres entre le royaume d'Ayudhya et les Birmans : elles ne se termineront d'ailleurs que dans la première moitié du XIX^e siècle, avec les débuts de la mainmise britannique sur la Birmanie ; sur ce point, v. RACHANUPHAP, Damrong (Prince), *Les guerres birmano-siamoises*, Khlang Witthaya, Bangkok, 1971, 419 p.

⁸ DELOUCHE, G., « Traduction de la version dite de Luang Prasert des Annales d'Ayudhya », *Les Cahiers de l'Asie du Sud-est*, n° 25, 1989, p. 143.

⁹ *Le Code des Gardiens du Palais*, que nous avons précédemment évoqué, mentionne auprès du roi d'Ayudhya quatre concubines principales, dont le rôle et la présence sont éminemment symboliques, puisqu'elles sont issues des familles ayant régné sur les quatre royaumes rassemblés par la suite au sein de celui d'Ayudhya (Nakhon Sri Thammarat, Sukhoday, Suvannaphum et Lopburi), v. IDEM, *Contribution à une hypothèse de datation d'un poème siamois, le Kamsuan Siprat*, thèse pour l'obtention du grade de docteur de troisième cycle de l'Université de la Sorbonne nouvelle-Paris III, 1982, pp. 109-130.

¹⁰ Sur les origines dynastiques probables de Khun Worawongsathirat, v. CHIACHANPHONG, Phiset, *Politique et Histoire : Sukhoday et Ayudhya, Phra Maha Thammaracha Kasattrathirat*, Matichon, Bangkok, 2010, p. 95.

proches de la famille des deux monarques éliminés¹¹. Cet épisode, digne des Borgia, est certainement à l'origine de l'affaiblissement d'Ayudhya qui, en 1569, aboutira à la première prise de la capitale par les Birmans et à la vassalisation temporaire du royaume.

On voit donc transparaître, au détour de quelques passages des Chroniques royales, un rôle politique des femmes mais on peut s'étonner de n'avoir quasiment aucun élément, dans les documents siamois, nous permettant de penser qu'elles aient pu jouer un rôle économique important. C'est dans les relations de voyage des Occidentaux ayant séjourné et parfois même travaillé au Siam que des éléments peuvent être relevés.

Remarquons tout d'abord que, dans la ville d'Ayudhya, plus peuplée, au XVII^e, que Londres à la même époque¹², existaient un très grand nombre de marchés destinés à subvenir à l'alimentation de cette importante concentration d'habitants : là encore, les hommes étant, comme nous l'avons évoqué précédemment, astreints à la corvée, ce sont les femmes qui tenaient ce commerce¹³. Cependant, sa situation de carrefour entre le Moyen-Orient et l'Inde d'une part (s'adjoindraient bientôt à ces flux commerciaux, dès le début du XVI^e siècle, les Occidentaux) et l'Extrême-Orient (Chine et Japon essentiellement) d'autre part, en avait fait très vite une ville cosmopolite : une étude montre qu'à la même époque, les implantations étrangères, à l'intérieur comme à l'extérieur des murailles de la capitale, étaient très nombreuses, ce qui avait favorisé le développement de plus de trente marchés étrangers, tenus là encore la plupart du temps par des femmes¹⁴. Les raisons pour lesquelles nous voyons des femmes en charge du commerce de détail sur ces marchés étrangers sont évidemment différentes de celles qui expliquent leur présence sur les marchés locaux : les marchands étrangers, même s'ils se trouvaient en poste pendant plusieurs années à Ayudhya, comme ce fut le cas des Français, des Anglais et, bien plus encore, des Hollandais de la VOC, arrivés dès la première moitié du XVII^e siècle, devaient trouver des

¹¹ PHANCHATHANUMAT, Chœm & PHRA CHRAKRAPHATTIPHONG, Chat, *Chroniques royales d'Ayudhya*, Khleng Witthaya, Bangkok, 1974, pp. 25-31.

¹² En 1620, Ayudhya comptait environ 200.000 habitants, v. REID, Anthony, *Southeast Asia in the Age of Commerce*, vol. 2 : *Expansion and Crisis*, Silkworm Books, Chiang Mai, 1993, p. 7.

¹³ ANUSONPORNPEM, Supatchaya, *Les relations commerciales entre la France et le Siam sous le règne du roi Narai*, mémoire pour l'obtention du grade de master en études des relations franco-siamoises, École des Études supérieures, Université Silpakorn, Nakhon-Pathom, 2009, pp. 34-35.

¹⁴ THIAMPIUROT, Phetrung, « Les marchés étrangers dans la ville d'Ayudhya », [in] Winay PHONGSRIPHIAN, éd., *Bambous en dehors du bosquet*, Nakhon-Pathom, Université Silpakorn, 2007, p. 235.

intermédiaires pour s'occuper d'importations et d'exportations. La barrière de la langue, au moins au début de leur séjour, devait être franchie, encore que la *lingua franca* semble bien avoir été au Siam, le portugais, comme dans nombre d'autres royaumes de l'Asie du Sud-est¹⁵.

C'est dans ce contexte où, naturellement, les étrangers, qu'ils fussent négociants ou mercenaires, étaient tous des hommes qui arrivaient seuls sinon célibataires, que l'on peut comprendre que bon nombre d'entre eux prenaient très rapidement des femmes locales pour concubines : cette institution d'un concubinat indigène semble avoir été très répandue, au point que certains chercheurs contemporains y ont vu, à tort ou à raison, l'origine de ce que l'on a appelé en siamois les « épouses en location » (*mia châw*) à l'époque de la présence américaine en Thaïlande pendant la seconde guerre du Vietnam¹⁶. Si donc le fait a certainement été courant, nous aimerions ici nous intéresser particulièrement à l'une de ces femmes, Dame O-Sut, dont la destinée, pour n'avoir peut-être pas été unique, nous semble néanmoins suffisamment exemplaire pour que nous en fassions l'objet de cette brève étude.

I. DES ORIGINES A L'AFFAIRE DU PIQUE-NIQUE (CIRCA 1610-1636)

On connaît à la vérité peu de choses sur ses origines exactes : tout au plus semble-t-il avéré qu'elle était môme puisque les textes néerlandais font suivre son prénom de l'ethnonyme *Pegua* et que les Siamois la qualifient de */phá?kho:/*¹⁷, mot que les récits de voyages français du XVII^e siècle

¹⁵ Ceci s'explique par le fait que les Portugais sont les premiers Européens à s'être installés dans la région et à y faire souche ; par exemple, il existe encore de nos jours des Cambodgiens dont le patronyme et la religion catholique témoignent d'un ancêtre portugais arrivé au XVI^e siècle. C'est également le cas au Siam, v. BERNARDES DE CARVALHO, Rita, *La présence portugaise à Ayutthaya (Siam) aux XVI^e et XVII^e siècles*, mémoire pour l'obtention du grade de master de Sciences historiques, philologiques et religieuses, Paris, EHESS, 2005, pp. 91-103. [N. d. l. r. voir également HALIKOWSKI-SMITH, Stefan, *Creolization and Diaspora in the Portuguese Indies: The Social World of Ayutthaya, 1640-1720*, Leiden, Brill, 2011, xiv + 456 p.]

¹⁶ RAMUSACK, Barbara N., « Women and Gender in Southeast Asia », [in] SMITH, Bonnie G., éd., *Women's History in Global Perspective*, t. 2, University of Illinois, Urbana (Champaign), p. 135.

¹⁷ PHUMIPRAKAT, Suphattra, « Dame O-Sut, une concubine d'Occidental influente dans le commerce de Siam », *Arts et Culture*, trentième année, n° 11, septembre 2010, pp. 86-87.

transcrivent par « Pégouan » pour désigner les Mûns du royaume de Pégou¹⁸. Était-elle née au Siam ou bien y était-elle venue plus tard, nul ne le sait¹⁹ ; on ne sait rien non plus de sa date de naissance : tout au plus peut-on considérer, compte tenu du fait qu'elle aurait eu un fils avec un négociant hollandais indépendant de la *Vereenigde Oost-Indische Compagnie* (VOC) du nom de Jan van Meerwijck, pendant que celui-ci trafiquait au Siam (*circa* 1633)²⁰, qu'elle pourrait être née vers la fin de la première décennie du XVII^e siècle. C'est en 1633 que Jeremias van Vliet arriva à Ayudhya, d'abord sous les ordres de Joost Schouten puis, à partir de 1636, comme responsable de la factorerie hollandaise (il en sera officiellement nommé directeur en 1638) ; or, il semble bien que, dès qu'il se fut installé dans la capitale siamoise, il ait pris comme concubine cette O-Sut dont il aura, pendant son long séjour dans le pays, trois filles dont nous aurons à parler plus tard. Lorsqu'en 1641, Jeremias van Vliet aura été rappelé à Batavia pour être nommé gouverneur de Malacca, que les Hollandais viennent d'arracher aux Portugais, O-Sut ne tardera pas à se mettre en ménage avec un troisième hollandais, responsable de la VOC à son tour, Jan van Muijden, avec lequel elle vivra de 1646 à 1650²¹. Nous ne pensons pas qu'il faille voir dans ces trois concubinages successifs un engouement particulier de cette femme pour les Européens ; ils

¹⁸ Cf., par exemple, CHOISY, François-Timoléon (Abbé de), *Journal du voyage de Siam fait par l'Abbé de Choisy en 1685 et 1686*, Trévoux, Boisson, Imprimerie de Son Altesse Sérénissime, 1741, p. 286.

¹⁹ Alfons van der Kraan nous précise cependant qu'elle était la « concubine birmane » de Jeremias van Vliet, mais ne donne aucune source qui permettrait de prouver qu'elle était effectivement une immigrée de fraîche date, v. KRAAN, A., « The Dutch in Siam [...] », *loc. cit.*, p. 8. D'ailleurs, dans son rapport de 1650, dont nous aurons à parler plus tard, Rijckloff van Goens rapporte qu'elle est une Mône de basse extraction et qu'elle a été élevée dans l'enceinte du village des Hollandais, ce qui expliquerait sa capacité à servir d'intermédiaire entre les marchands hollandais et les Siamois : elle parlait sans doute néerlandais, v. *IDEM*, « On Company Business: The Rijckloff van Goens Mission to Siam, 1650 », *Itinerario*, n° 22, 1998, p. 59.

²⁰ Les éléments que nous possédons sur ce Jan van Meerwijck sont assez épars et plutôt rares. Il semble bien qu'il s'agisse, si l'on en croit Joost Schouten, qui fut Directeur de la Factorerie de la VOC à Ayudhya de 1633 à 1636, d'un marchand hollandais indépendant qui avait obtenu le droit de commercer avec le Siam à condition de ne pas empiéter sur les intérêts de la Compagnie : s'il en est ainsi, il a dû arriver à Ayudhya avant Joost Schouten. Son départ se produira à la suite d'un différend commercial qu'il aurait eu avec un « More » – il s'agit sans doute du *shahbandar*, nom sous lequel les Européens désignaient le haut fonctionnaire chargé du commerce extérieur avec l'Occident, au sens large, à propos d'un de ses bateaux qui aurait été saisi dans le port de Mergui, il aurait alors été expulsé du royaume de Siam ; sur le rôle du *shahbandar*, v. CHULARATANA, Julispong, « Muslim Communities in the Ayutthaya Period », *Manusya*, n° 10/1, 2007, pp. 90-91.

²¹ RUANGSILP, Bhawan, *Dutch East India Company Merchants at the Court of Ayutthaya: Dutch Perception of the Thai Kingdom, c. 1604-1765*, Leiden, Brill, 1997, p. 232.

nous rappellent plutôt ce qu'Alexander Hamilton notait à la fin du XVII^e siècle à propos des commerçants européens installés à cette époque en Basse Birmanie : si la plupart d'entre eux avaient des concubines autochtones, c'était « afin de faciliter leur négoce »²². Effectivement, la vie de dame O-Sut avec ses concubins hollandais successifs paraît bien être une sorte de « mariage temporaire », avec des règles relativement strictes d'ailleurs ; on ne peut s'empêcher de penser qu'il s'agissait également d'une sorte de contrat commercial conclu entre les deux parties, contrat prenant en compte les intérêts de chacun²³.

Pour ce qui est de la présence de la VOC à Ayudhya, il n'est pas inutile de tenter de comprendre les raisons pour lesquelles ses représentants ont dû avoir recours, pour une bonne gestion de ses intérêts, justement, à des personnalités telles que Dame O-Sut. Pour ce faire, nous nous tournerons vers les causes de l'intérêt des Hollandais, à partir du premier quart du XVII^e siècle, pour une installation dans le royaume de Siam²⁴. Rappelons que le commerce occidental en Extrême-Orient n'avait pas toujours pour but d'alimenter l'Europe en produits exotiques : la VOC avait ainsi développé, dès le début de cette période, sous l'impulsion de Jan Pieterzoon Coen (1583-1629)²⁵, ce que l'on désigne comme étant le « commerce d'Inde en Inde »²⁶ ; c'est ce que nous devons constater ici. En effet, les Hollandais souhaitaient pouvoir se procurer de l'argent au Japon, avec lequel ils étaient les seuls

²² HAMILTON, Alexander, *A Scottish Sea Captain in Southeast Asia 1689-1723*, SMITHIES, Michael, éd., Chiang Mai, Silkworm Books, 1997, p. 26.

²³ S'il y avait sans doute entre l'Européen et la femme indigène une communauté d'intérêts commerciaux, ainsi que nous le verrons plus avant, il convient cependant de noter que leur vie commune était réglée par une sorte de contrat plus ou moins tacite, l'un et l'autre s'interdisant quelque écart de conduite tout le temps que durait le séjour de l'homme dans le pays : ce fut le cas pour O-Sut, v. RAMUSACK, B. N., *loc. cit.*, p. 125.

²⁴ Leur installation, à cette époque, a d'abord été intermittente. Arrivés à Ayudhya en 1604, ils repartirent en 1620 pour revenir en 1628, date à laquelle la Loge des Hollandais semble être installée de manière définitive (notons cependant qu'elle sera fermée à trois reprises dans le courant du XVII^e siècle), v. SMITH, George V., *The Dutch in the Seventeenth Century Thailand*, Detroit, Northern Illinois University, Center for Southeast Asian Studies, Special Report n° 16, 1977, 203 p.

²⁵ Partisan d'une occupation territoriale dans l'archipel indonésien, Jan Pieterzoon Coen fut Gouverneur général des Indes néerlandaises de 1618 à 1623 et de 1627 à 1629 ; ayant vaincu le sultan de Banten et rasé sa capitale, il fonda Batavia le 28 mai 1619, v. GOOR, Jurrien & Foskelien van, « Prelude to Colonialism: the Dutch in Indonesia », *Uitjeveritj Verloren*, Amsterdam, 2004, pp. 59-82.

²⁶ ANDAYA, Leonard Y., « Interactions with the Outside World and Adaptation in Southeast Asian Society (1500-1800) », [in] Nicholas TARLING, éd., *The Cambridge History of Southeast Asia*, vol. I, Part II, Cambridge University Press, Cambridge, 2004, p. 16.

parmi les Européens à pouvoir commercer²⁷. Pour ce faire, il leur était nécessaire d'y trafiquer de certains produits qui ne pouvaient lui être fournis qu'à partir du Siam ; c'est ce que note Antonio Boccaro :

Il existe dans cette ville d'Ovâ [Ayudhya], capitale du royaume de Siam, deux comptoirs ; le Hollandais, avec un grand capital, et l'Anglais, avec un capital moindre. Le commerce qu'ils font est celui des peaux de cerf, des peaux de roussette²⁸, du bois de sapan et de beaucoup de soie qui arrive de Chincheo [province chinoise ; c'est l'actuelle Zhangzou] et de Cochinchine. Avec ces marchandises et quelque peu de poivre qu'ils achètent à Bantam près de Pattani, et par d'autres fourberies, ils envoient leurs vaisseaux au Japon, avec lequel ils font d'énormes profits, desquels profite grandement le roi de Siam qui, pour cette raison leur est tellement attaché²⁹.

Ces remarques nous montrent à quel point il pouvait être important pour les représentants de la VOC à Ayudhya d'avoir la possibilité d'entrer en contact avec les décideurs de la cour siamoise, puisqu'un grand nombre des produits destinés à l'exportation étaient alors censé être monopole royal³⁰. Dans un tel contexte, nous comprenons plus aisément le rôle qu'une femme autochtone telle que dame O-Sut peut jouer dans le commerce de la compagnie hollandaise : elle est le maillon utile, sinon nécessaire, que définit Alexander Hamilton. Lors de son départ d'Ayudhya, alors que Jeremias van Vliet allait le remplacer à la tête de la Loge des Hollandais, dont les activités n'étaient jusqu'alors guère florissantes, Joost Schouten semble avoir été conscient du fait que le commerce de la VOC avec le Siam réclamait une meilleure proximité avec certaines personnalités influentes du gouvernement et de la cour du roi Prasat-Thong.

Les relations avec la cour du roi de Siam étaient alors au plus bas ; Joost Schouten, le précédent responsable, rappelé à Batavia, avisa son successeur, Jeremias van Vliet, que cet état de fait existait déjà avant son arrivée à Ayudhya ; il lui expliqua que ceci venait du fait que les employés néerlandais de la VOC ne connaissaient rien aux usages et coutumes présidant aux contacts la cour royale et lui conseilla de ne pas s'attacher uniquement à

²⁷ BOXER, Charles R., « Portuguese Merchants and Missionaries in Feudal Japan (1543-1650) », [in] *Archives des Sciences sociales des Religions*, n° 64-2, 1987, p. 244.

²⁸ Les peaux de cerf venant du Siam servaient à la confection des boucliers ronds des samouraïs tandis que les peaux de roussette, à cause de leur grande capacité d'adhérence, étaient utilisées pour recouvrir la poignée des sabres.

²⁹ BOCCARO, Antonio, *Decada 13 da Historia da India*, Lisbonne, Academia Real das Ciencias, 1876, p. 530.

³⁰ Sur le monopole royal au Siam concernant certaines marchandises et son évolution, v. REID, A., *op. cit.*, 1993, p. 263 et suiv.

s'attirer les bonnes grâces du monarque, mais bien aussi celles de tous ses serviteurs les plus proches³¹.

Les remarques de Joost Schouten rapportées ici vont dans le même sens que ce qu'écrira Alexander Hamilton un siècle plus tard. La relation que va entretenir Jeremias van Vliet avec dame O-Sut alors qu'il assure la direction officieuse (1633-1638) puis officielle (1638-1641) de la Loge hollandaise à Ayudhya n'est donc pas uniquement basée sur des raisons sentimentales ou physiques : il s'agit bien et surtout d'un partenariat commercial entre les deux intéressés. Dame O-Sut, à cause de sa liaison antérieure avec Jan van Meerwijck, était habituée aux pratiques commerciales des Hollandais et possédait certainement l'entregent nécessaire à une amélioration des rapports de la VOC avec la cour de Siam.

Pour autant que nous puissions en juger, dame O-Sut apparaît pour la première fois dans les documents occidentaux au détour d'un rapport adressé à Batavia par Jeremias van Vliet lui-même en 1637 à propos d'un incident causé dans un monastère d'Ayudhya, en décembre 1636³², par un groupe d'employés néerlandais de la VOC en état d'ivresse ; bien que Prasat-Thong ait eu quelques raisons de ménager la VOC, dont la puissance maritime lui était alors nécessaire³³, il ne pouvait laisser passer une telle affaire sans réagir avec la plus grande fermeté³⁴. À ce propos, Jeremias van Vliet note :

³¹ Jeremias van Vliet en était certainement conscient car il avait été l'adjoint de Joost Schouten avant de devenir directeur de la Loge des Hollandais à Ayudhya, v. PHUMIPRAKAT, S., *loc. cit.*, p. 93.

³² Sur cette affaire, v. KRAAN, A., « The Dutch in Siam [...] », *loc. cit.*, p. 8. Afin de rendre compte de la manière dont il avait géré et résolu les problèmes qui en étaient découlés, Jeremias van Vliet fut convoqué à Batavia par le Gouverneur général de la VOC : c'est le rapport qu'il rédigea à cette occasion qui est à l'origine de sa vocation d'historiographe du Siam sous le règne de Prasat-Thong, ce qui fait de son témoignage l'une des sources les plus fiables sur les événements de l'époque.

³³ Quand, en 1630, le roi Prasat-Thong renverse le monarque légitime d'Ayudhya et se proclame roi, la sultane de Patani, Ungu, refuse de le reconnaître et mène une politique violemment anti-siamoise (elle refuse par exemple de porter le titre siamois qui lui est attribué en tant que souveraine d'un état tributaire). Afin de la contraindre à rentrer dans l'aire d'influence siamoise, Prasat-Thong obtiendra l'envoi de six vaisseaux de guerre de la VOC pour appuyer son expédition terrestre. Sur les rapports entre Patani et le Siam, v. PERRET, Daniel ; SRISUCHAT, Amara & THANASUK, Sombun, *Études sur l'Histoire du sultanat de Patani*, Paris, École française d'Extrême-Orient, 1966, 326 p.

³⁴ Rappelons ici l'importance et l'influence de la communauté des moines bouddhistes dans le royaume de Siam ; c'est ainsi, par exemple, que si Phra Phetracha fut capable, en 1688, de renverser la dynastie de Prasat-Thong et de chasser les Français du Siam, c'est en grande partie à cause des sentiments xénophobes et anti-chrétiens des moines, v. HUTCHINSON, E. W., *1688 Revolution in Siam, The Memoir of Father de Beze, s.j.*, Bangkok, White Lotus, 2002, 179 p.

On 4 January Osoet Pegua (formerly Meerwijck's concubine) informed me that, earlier in the day, one of the Queen's state-daughters had called her to the palace (...) and had told her that her Majesty for some time now had intended to send me one of her state-daughters³⁵.

Ce court passage est, de notre point de vue, particulièrement intéressant. Sans réellement insister sur ce point, force est d'abord de constater que, dans son rapport, Jeremias van Vliet ne mentionne, dans les relations que les Hollandais ont avec cette Dame O-Sut, que le fait qu'elle a auparavant été la concubine de Jan van Meerwijck : il passe fort pudiquement sur le fait que c'est désormais lui qui vit maritalement avec cette femme, comme en témoigne la naissance de sa première fille métis, Maria, en 1636³⁶. Ce silence s'explique peut-être : Jeremias van Vliet espérait certainement une promotion venue d'Anthony van Diemen, son supérieur à Batavia³⁷ et, dans le contexte puritain qui régnait dans les cercles calvinistes des Provinces-Unies³⁸, faire état de ses rapports réels avec dame O-Sut n'eût peut-être pas servi ses intérêts...

II. L'ENTREMENT D'UNE COURTISANE

Mais, plus encore, nous voyons clairement que dame O-Sut a, à l'évidence, des entrées – et non des moindres – au palais royal. Nous sommes ici, avec ce qu'il faut comprendre comme une profanation d'un lieu de culte bouddhiste,

³⁵ Nous utilisons ici la traduction en anglais de ce rapport, disponible en ligne, cf. KRAAN, A., « At the Court of King Prasat-Thong: An Early 17th Century Account by Jeremias van Vliet », *UNEAC Asia Papers*, n° 3, 2000, p. 47 (http://www.une.edu.au/asiacentre /PDF/v_d_Kraan_2.pdf. Consulté le 23 janvier 2013).

³⁶ RAMUSACK, B. N., *loc. cit.*, p. 89.

³⁷ Rappelons en effet qu'en 1636, Jeremias van Vliet n'était pas encore officiellement directeur de la factorerie de la VOC à Ayudhya ; cependant, assistant de Joost Schouten qui devait souvent se rendre à Batavia pour les affaires de la Compagnie, il en exerçait déjà les fonctions. Il lui faudra attendre 1638, année où Joost Schouten fut nommé Conseiller à Batavia, pour accéder à ce rang qu'il assumait depuis deux ans.

³⁸ Sur les effets de ce puritanisme, nous pourrions rappeler la destinée de Joost Schouten, que sa carrière mena jusqu'au poste de Conseiller à Batavia ; ceci ne l'empêcha pas d'être poursuivi et condamné à mort en 1644 pour « sodomie » (comprendons pratiques homosexuelles), habitude qu'il aurait découverte au Siam : « In the puritanical environment of Batavia, where the Dutch Reformed Church played a prominent role, Schouten's admission to sexually deviant behavior constituted a scandal of the first rank. Notwithstanding Schouten's good professional track record and various people pleading leniency by referring to his extraordinary services to the VOC, he was publicly executed. », cf. TERWIEL, Barend Jan, « The body and sexuality in Siam: A first exploration in early sources » *Journal of Humanities*, n° 14, Université Chulalongkorn, Bangkok, 2007, p. 52.

dans une situation où les Hollandais rencontrent un très important problème politique qui risque de grever leur position commerciale au Siam ; or c'est de la cour même que vient, par l'intermédiaire de cette femme, une approche qui a pour but d'appuyer les intérêts de la VOC. Remarquons tout d'abord que si l'une des filles de la reine convoque dame O-Sut pour qu'elle avertisse la Loge hollandaise, ce n'est sans doute pas par hasard : elle est certainement au fait des relations existant entre sa messagère et le responsable de la VOC à Ayudhya... Il n'est pas inutile non plus de souligner que l'initiative de prévenir ainsi Jeremias van Vliet des possibles suites désastreuses de cet incident n'est à l'évidence pas l'expression d'une sympathie particulière de cette reine pour la compagnie néerlandaise ou pour son responsable à Ayudhya. Là encore, les intérêts économiques de chacune des parties sont liés, ceci par l'indispensable truchement de dame O-Sut, laquelle y trouve elle aussi son compte, comme nous serons amené à le préciser dans les pages suivantes.

Dans cette affaire dite de « l'incident de 1636 » (on parle aussi du « pique-nique » de 1636), les implications commerciales et financières, si elles existent, ne sont cependant qu'indirectes : c'est parce qu'il importe de conserver ces interlocuteurs si utiles dans les affaires que sont les Hollandais que la reine va tenter de les prévenir et de les aider pour qu'elle soit réglée de la manière la plus satisfaisante possible. Mais il convient également de voir quelles sont les accointances de dame O-Sut dans les cercles du pouvoir, en quoi elles sont avantageuses pour les affaires de la VOC, et comment elles ont pu être mises en place. À l'époque du roi Prasat-Thong, alors que les échanges avec les pays étrangers s'intensifiaient, une administration spécifique fut mise en place, ce que nous pourrions appeler « un Secrétariat d'État au Commerce extérieur », le *Phra Khlang*, placé sous l'autorité d'un haut fonctionnaire civil ; il avait pour mission de gérer l'achat sur le marché local et la vente aux trafiquants étrangers des marchandises dont le roi de Siam s'était octroyé le monopole, de percevoir les taxes portuaires ainsi que les droits d'importation et d'exportation ; sa fonction l'amenant à être le contact privilégié des commerçants étrangers, ceux-ci, peu au fait des rouages compliqués de l'administration siamoise de l'époque, l'ont souvent pris pour un Ministre des Affaires étrangères ou, pour peu qu'il ait su prendre suffisamment d'influence, pour un Premier Ministre (nous pensons ici à Constantin Phaulkon) : c'est le « Barcalon » des textes occidentaux,

déformation portugaise de *Phra Khlang*³⁹. Cette administration était divisée en deux départements, le *Krom Tha Say* – le Département des ports de la main gauche, en charge du commerce avec l’Orient, dont le titulaire était traditionnellement un Chinois, et le *Krom Tha Khwa* – le Département des ports de la main droite, qui s’occupait du commerce avec l’Occident (cet Occident était celui que connaissaient les Siamois avant l’arrivée des Européens, c’est-à-dire l’Inde, les pays du Golfe et la Perse, tous musulmans) dont le responsable portait le titre de Okphra Chularachamonti : c’était certainement un Persan d’où, sans doute, l’appellation de *schahbandar* que lui donnent alors les Occidentaux. Or, les marchands musulmans n’avaient évidemment pas vu d’un très bon œil l’arrivée de nouveaux concurrents, chrétiens de surcroît, ce qui explique peut-être les problèmes qui avaient conduits à l’expulsion du premier concubin hollandais de dame O-Sut, Jan van Meerjwik, que nous avons évoquée précédemment.

Les Hollandais, qui trafiquaient déjà depuis quelques lustres en Asie du Sud-est⁴⁰, étaient bien entendu au fait des pratiques commerciales de la région, où les rapports et les protections s’achetaient à grands coups de cadeaux somptueux et de pots-de vin. Encore fallait-il être en mesure de s’adresser à la bonne personne, ou de passer par-dessus celle qui faisait obstacle, ce qui n’était pas évident pour un étranger peu à son aise devant l’imbroglio⁴¹ des responsabilités dans l’administration royale siamoise de l’époque. Ainsi, souhaitant sans doute se débarrasser de Okya Sriyot, un responsable portuaire qui n’était guère coopératif avec les Hollandais, Jeremias van Vliet fit porter en 1636 de riches cadeaux au ministre chargé du palais royal, Okya Uthaytham, espérant sans doute pouvoir ainsi atteindre le roi à travers lui et parvenir à ses fins. Il n’en fut rien, et c’est dame O-Sut qui, utilisant ses rapports amicaux avec une proche suivante de la reine, sut résoudre le problème en s’attirant les bonnes grâces de cette importante

³⁹ Pour plus d’informations sur l’importance politique et commerciale du Barcalon au XVII^e siècle, v. STORIS, George A., *The Greek First Counsellor at the Court of Siam: an Appraisal*, Bangkok, Siam Society, 1998, 142 p.

⁴⁰ Rappelons ici que la VOC a été fondée en 1602 et que ses premiers vaisseaux sont apparus en Asie du Sud-est cette même année ; d’ailleurs, avant même que de s’installer à Ayudhya pour la première fois en 1608, ils y étaient venus en 1604 et avaient, dès 1602, ouvert un comptoir à Patani.

⁴¹ Un exemple de cet imbroglio, qui est d’ailleurs en rapport avec les premières approches de dame O-Sut près de personnages influents de la cour de Prasat-Thong que nous connaissons, est le titre porté par le responsable du Département des ports de la main droite dont nous avons dit précédemment que c’est « Okphra Chularachamonti ». Or, les rapports écrits de Jeremias van Vliet lui donne pour titre, en 1636, Okya Sriyot !

personne, en l'intéressant sans doute à des bénéfiques commerciaux d'importance. La reine Sirithida étant la sœur cadette du responsable du Phra Khlang⁴², la Loge des Hollandais n'eut plus à s'inquiéter de la mauvaise volonté de Okya Sriyot puisqu'elle traita directement avec son supérieur hiérarchiques... D'autres exemples de l'entregent de dame O-Sut peuvent évidemment se rencontrer au détour de tel ou tel rapport des agents de la VOC en Asie du Sud-est. C'est ainsi qu'en 1637 dame O-Sut fut capable, à la demande de Jeremias van Vliet, d'obtenir une avance en monnaie siamoise nécessaire pour les affaires de la Loge, auprès de Okya Tanaw, ancien responsable de la frappe des monnaies royales, après lui avoir fait « les cadeaux convenables »⁴³. Plus encore, en 1650, le rapport de Rijckloff van Goens, que nous avons déjà rencontré, remarque que la diligente intermédiaire a réussi à devenir l'amie intime de l'épouse favorite de Okya Sombatthiban, dont on disait à la cour d'Ayudhya que ce qu'il pensait était ce que pensait le monarque⁴⁴ ; elle était donc à même de toucher les personnes les plus importantes du Siam, jusqu'au roi Prasat-Thong lui-même !

Quand, en 1641, Jeremias van Vliet quitte Ayudhya pour Batavia (il ne reviendra jamais au Siam) pour être, l'année suivante, nommé deuxième gouverneur de Malacca que les Hollandais venaient d'arracher aux Portugais la même année⁴⁵, il doit quitter dame O-Sut qui va garder ses trois filles avec elle. Rappelons qu'elle avait précédemment eu un fils de Jan van Meerwijck, dont nous n'avons pas été capable de savoir ce qu'il avait bien pu devenir puisque, aussi bien, les écrits de son deuxième concubin, sur lesquels nous nous appuyons, n'en font aucune mention. Dans ce genre de situation, il semble bien que les enfants nés de ces liaisons temporaires entre marchands européens et femmes indigènes aient été presque systématiquement oubliés par le père et abandonnés par leur mère : il existait d'ailleurs à l'époque, à

⁴² CHUMSAY, ML Manit, *Le roi Naray et Kosa Pan*, Bangkok, Khurusapha, 1988, p. 17 ; cet auteur affirme également, mais sans citer aucune source, que cette reine serait la demi-sœur de Prasat-Thong : cela nous semble difficile à accepter, puisque cela équivaldrait à dire que le responsable du Phra Khlang serait lié à lui par des liens de sang (et de quelle manière ?), ce qu'aucun document siamois ni européen ne précise ni n'évoque.

⁴³ PHUMIPRAKAT, S., *loc. cit.*, p. 93.

⁴⁴ KRAAN, A., « On Company Business [...] », *loc. cit.*, p. 62.

⁴⁵ On sait qu'après que Philippe II d'Espagne soit monté sur le trône du Portugal, en 1640, la puissance coloniale portugaise s'est rapidement délitée et que les Provinces-Unies, ayant proclamé leur indépendance en 1579 (celle-ci ne sera reconnue officiellement par l'Espagne qu'au traité de Münster, en 1648), ont aussitôt entrepris de se constituer un empire colonial, par l'intermédiaire de compagnies de commerce (la VOC est fondée en 1602). La prise de Malacca s'explique par l'impuissance de l'Espagne, empêtrée en Europe dans la Guerre de Trente Ans qui ne se terminera qu'en 1648, à défendre à la fois son empire et celui du Portugal.

Ayudhya, nous est-il rapporté, une sorte d'orphelinat accueillant ces enfants, tenu par un Français⁴⁶ dont on ignore d'ailleurs qui il était... Ce n'était cependant pas le cas de tous : pour n'en citer qu'un seul exemple, nous pouvons évoquer François Caron qui séjourna d'abord à Hirado puis à Dejima. Il s'était marié à une Japonaise dont il eut six enfants : à son départ du Japon en 1641, il les ramena avec lui, son épouse étant décédée entre temps, d'abord à Batavia, où deux de ses filles épousèrent des Hollandais, puis aux Pays-Bas et ses trois fils (Daniel, Tobias et François) furent tous diplômés de l'Université de Leiden⁴⁷. Jeremias van Vliet était manifestement le même type d'homme, peu enclin à laisser ses enfants derrière lui : en effet, bien qu'il ait épousé à Batavia, en 1642 (c'est-à-dire à peine une année après son départ d'Ayudhya), Catharina Smeers⁴⁸, il se préoccupa aussitôt de faire venir les filles qu'il avait eu de dame O-Sut auprès de lui. Mais l'affaire ne fut pas aussi simple qu'il eût pu l'espérer...

Si Jeremias van Vliet était certes devenu un homme d'importance au sein des instances dirigeantes de la VOC ainsi qu'en témoigne sa nomination comme gouverneur de Malacca, il n'en était pas de même à Ayudhya où, nous l'avons bien compris, sa réussite commerciale et financière en tant que responsable de la Loge des Hollandais était grandement due à l'entregent de dame O-Sut. Celle-ci, demeurée le maillon essentiel du trafic légal comme du marché noir entre la cour de Siam et la VOC, conserva et même renforça ses accointances avec les grands dignitaires siamois, tandis qu'elle allait exercer la direction de fait de la Loge hollandaise... En effet, un des successeurs de Jeremias van Vliet à Ayudhya, Jan van Muijden⁴⁹, dont nous avons vu qu'il

⁴⁶ KRAAN, A., « On Company Business [...] », *loc. cit.*, pp. 59-61. Selon TERWIEL, B. J., *loc. cit.*, p. 50., ce Français se serait appelé Thomas.

⁴⁷ LEUPP, Gary P., *Interracial intimacy in Japan: Western Men and Japanese Women, 1543-1900*, Londres & New-York, Continuum, 2003, pp. 61-63.

⁴⁸ Ce mariage lui apportait de gros appuis dans la VOC : Catherina Smeers était la sœur de Salomon Smeers, membre éminent du Conseil des Indes ; ceci n'est pas étranger à sa nomination comme gouverneur de Malacca. Il faut dire également qu'il avait, pendant son séjour au Siam, accumulé une fortune estimée à 30.000 florins (environ 2 à 2,5 millions d'euros actuel), ce qui en faisait un parti plus qu'acceptable : cette fortune a sans doute des origines plus ou moins douteuses, puisque son salaire en tant que responsable de la VOC dans la capitale siamoise s'élevait à 60 florins par an... On comprend mieux pourquoi, dans de telles conditions, il a pu être l'objet d'une enquête pour corruption, en 1645, après avoir pourtant été nommé Conseiller des Indes après son séjour à Malacca ; ses importants appuis politiques à Batavia lui permirent cependant de rentrer libre et riche aux Pays-Bas, v. KRAAN, A., « The Dutch in Siam [...] », *loc. cit.*, p. 9.

⁴⁹ Avant l'arrivée de Jan van Muijden à Ayudhya, Jeremias Van Vliet avait été remplacé successivement par Reinier van Tzum (1641-1645) puis par Isaac Moerdijck (1645-1646), mais rien ne nous indique expressément qu'ils aient eu à faire avec dame O-Sut, ce qui ne

fut son troisième concubin hollandais, semble bien avoir été peu efficace dans la gestion des affaires de la VOC et c'est elle qui en a pris les rênes, officieusement bien sûr. Elle était alors si riche, ce qui n'est guère étonnant si on se souvient de ce que Jeremias van Vliet avait réussi à accumuler pendant les années où il a trafiqué avec elle⁵⁰, qu'elle fut capable de verser suffisamment de pots-de-vin aux décideurs siamois et de s'acquérir les bonnes grâces des Gouverneurs généraux de Batavia par des présents de grande valeur⁵¹ : on conçoit dès lors que tous les efforts de Jeremias van Vliet pour récupérer ses enfants furent vains. Ce n'est qu'en 1658, après la mort de dame O-Sut, qu'au moins une de ses filles métisses, Maria⁵², put se rendre à Batavia ; elle y retrouvera son mari, de Vos (nous ignorons son prénom), un jeune employé de la VOC qu'elle avait épousé quelques années auparavant, sans doute lorsqu'il était en poste à Ayudhya puisqu'elle n'avait jamais eu la possibilité de sortir du Siam⁵³.

CONCLUSION

Comme on le voit, la biographie de dame O-Sut n'est guère connue qu'en filigrane, à travers l'histoire de la présence de la VOC à Ayudhya : ce sont

serait cependant pas étonnant, même si ce ne fut peut-être que dans des relations exclusivement commerciales, v. RUANGSILP, B., *op. cit.*, p. 261.

⁵⁰ Si Jan van Muijden était un incapable en termes de gestion de la Loge, il avait manifestement des dons pour la corruption puisqu'il fit, en 1650, l'objet d'une enquête pour corruption menée par Rijckloff van Goens ; celui-ci, dans son rapport, note à propos de dame O-Sut que les produits qu'elle seule est capable de fournir aux Hollandais pour l'exportation doivent lui être achetés à un prix supérieur de 50% à celui du marché local. Nul doute qu'elle fait sur ce négoce un bénéfice substantiel... v. KRAAN, A., « On Company Business [...] », *loc. cit.*, pp. 74-75. Il convient néanmoins de nuancer les jugements de Rijckloff van Goens : si le prix que fait payer dame O-Sut est effectivement supérieur à celui du marché, il faut se rappeler que ces produits sont théoriquement des monopoles royaux et que le Phra Khlang devrait les vendre légalement 300% plus cher : tout le monde y trouve donc avantage, y compris la VOC qui, achetant à dame O-Sut des produits de contrebande obtenus grâce à de judicieux appuis, augmente substantiellement ses bénéfices.

⁵¹ Jusqu'à sa mort, dame O-Sut eut en effet le monopole de la gestion des rapports commerciaux entre Hollandais et la Cour de Siam, tant pour ce qui est des échanges officiels que pour la contrebande organisée : nous savons par exemple qu'elle était capable de fournir la VOC en benjoin, importé frauduleusement des pays laotiens et même de l'étain ; de plus elle trafiquait des faïences hollandaises qu'elle revendait sur le marché intérieur siamois... v. RAMUSACK, B.N., *loc. cit.*, p. 125.

⁵² C'est la seule dont il a pu être retrouvé trace dans les documents néerlandais de la VOC. Jeremias van Vliet étant retourné aux Provinces-Unies en 1646 pour ne plus jamais revenir en Asie, il nous est impossible de savoir si Maria ou une autre de ses filles le rencontrèrent jamais.

⁵³ KRAAN, A., « The Dutch in Siam [...] », *loc. cit.*, p. 10.

d'ailleurs essentiellement des documents européens et plus particulièrement hollandais qui nous permettent de nous faire une idée de l'importance du rôle qu'elle a pu jouer dans le commerce de Siam pendant les quelques trente années où nous l'avons vue servir avec efficacité les intérêts de la Compagnie néerlandaise, sans négliger, loin de là, les siens propres. Nous pouvons sans aucun doute considérer qu'il s'agit d'un exemple particulièrement frappant, mais il se peut fort bien que d'autres femmes dans son genre aient existé à l'époque et que leur rôle en tant qu'intermédiaires entre intérêts occidentaux et siamois soit seulement ignoré, faute de sources. Mais l'histoire de dame O-Sut nous fait également entrevoir le fait que, contrairement à ce que l'on pourrait penser, les femmes de la cour siamoise elle-même jouaient un rôle politique et commercial non négligeable, ce que montre la manière dont elle a su utiliser ses bons rapports avec la reine sous le règne de Prasat-Thong : nous ne sommes pas ici devant un cas isolé puisque Simon de la Loubère, chef de la seconde ambassade (1687) de Louis XIV auprès du roi Naray (1656-1688), rapporte à propos de la fille de ce dernier :

[...] Outre cela, elle a son magasin, ses vaisseaux et ses finances. Elle fait commerce et quand nous arrivâmes en ce pays-là, la Princesse, que j'ai dit être traitée en Reine, était fort brouillée avec le Roi son père ; parce qu'il s'est réservé à lui seul presque tout le commerce étranger et que par là elle s'en trouve privée, contre l'ancienne coutume du Royaume⁵⁴.

⁵⁴ LA LOUBÈRE, Simon de, *Description du Royaume de Siam*, t. 1, Amsterdam, David Mortier, 1714, p. 308. La mention faite ici de « l'ancienne coutume du Royaume » est intéressante car l'auteur est généralement bien informé ; ainsi, entre la reine Sitithida sous le règne de Prasat-Thong et cette fille du roi Naray, il n'existe apparemment pas de différence : toutes deux s'adonnent au négoce sur une grande échelle.

BIBLIOGRAPHIE

I. SOURCES

1. Sources siamoises

- DÉPARTEMENT DES BEAUX-ARTS, *Témoignage du Prince à la recherche du monastère, Témoignage des habitants de l'ancienne capitale et Annales royales d'Ayudhya dans la version dite de Luang Prasœt*, Bangkok, Khlang Withaya, 1972, 243 p.
- , *La Loi des Trois Sceaux*, Sinlapa Bannakhan, Bangkok, 1978, 775 p.
- DELOUCHE, Gilles, « Traduction de la version dite de Luang Prasœt des Annales d'Ayudhya », *Les Cahiers de l'Asie du Sud-est*, n° 25, 1989, pp. 117-146.
- PHANCHATHANUMAT, Chœm & PHRA CHRAKRAPHATTIPHONG, Chat, *Chroniques royales d'Ayudhya*, Khlang Witthaya, Bangkok, 1974, pp. 25-31.
- RACHANUPHAP, Damrong (Prince), *Chroniques royales dites de la main du roi*, t. 2, Bangkok, Khlang Witthaya, 1973, 640 p.

2. Sources européennes

- BOCCARO, Antonio, *Decada 13 da Historia da India*, Lisbonne, Academia Real das Ciencias, 1876, 374 p.
- CHOISY, François-Timoléon (Abbé de), *Journal du voyage de Siam fait par l'Abbé de Choisy en 1685 et 1686*, Trévoux, Boisson, Imprimerie de Son Altesse Sérénissime, 1741, 512 p.
- HAMILTON, Alexander, *A Scottish Sea Captain in Southeast Asia 1689-1723*, Smithies (Michael), éd., Chiang Mai, Silkworm Books, 1997, 206 p.
- KRAAN, A., « At the Court of King Prasat-Thong: An Early 17th Century Account by Jeremias van Vliet », *UNEAC Asia Papers*, n° 3, 2000, pp. 15-51 (http://www.une.edu.au/asiacentre/PDF/v_d_Kraan_2.pdf. Consulté le 23 janvier 2013).
- LA LOUBERE, Simon de, *Description du Royaume de Siam*, t. 1, Amsterdam, David Mortier, 1714, 438 p.

II. CRITIQUE

1. Les contextes historiques

- ANDAYA, Leonard Y., « Interactions with the Outside World and Adaptation in Southeast Asian Society (1500-1800) », [in] Nicholas Tarling (éd.), *The Cambridge History of Southeast Asia*, vol. I, Part II, Cambridge University Press, Cambridge, 2004, pp. 345-401.
- BOXER, Charles R., *Portuguese Merchants and Missionaries in Feudal Japan (1543-1650)*, Variorum Reprints, 1986, 338 p.
- CHIACHANPHONG, Phiset, *Politique et Histoire : Sukhoday et Ayudhya, Phra Maha Thammaracha Kasattrathirat*, Bangkok, Matichon, 2010, 682 p.
- CHUMSAY, ML Manit, *Le roi Naray et Kosa Pan*, Bangkok, Khurusapha, 1988, 52 p.
- GOOR, Jurrien & FOSKELIEN, van, « Prelude to Colonialism: the Dutch in Indonesia », *Uitjeveritj Verloren*, Amsterdam, 2004, pp. 59-82.
- HUTCHINSON, E. W., *1688 Revolution in Siam, The Memoir of Father de Beze, s.j.*, Bangkok, White Lotus, 2002, 179 p.
- PERRET, Daniel, SRISUCHAT, Amara & THANASUK, Sombun, *Études sur l'Histoire du sultanat de Patani*, Paris, École française d'Extrême-Orient, 1966, 326 p.
- RACHANUPHAP, Damrong (Prince), *Les guerres birmano-siamoises*, Bangkok, Khlang Witthaya, 1971, 899 p.
- REID, Anthony, *Southeast Asia in the Age of Commerce*, vol. 2 : *Expansion and Crisis*, Silkworm Books, Chiang Mai, 1993, 380 p.

2. Les femmes dans la société siamoise

- DELOUCHE, Gilles, *Contribution à une hypothèse de datation d'un poème siamois, le Kamsuan Siprat*, thèse pour l'obtention du grade de docteur de troisième cycle de l'Université de la Sorbonne nouvelle-Paris III, 1982, 1182 p.
- DELOUCHE, Gilles, « L'érotisme dans la littérature classique siamoise », [in] NGUYÈN Thê Anh & FOREST, Alain, éd., *Notes sur la culture et la religion en Péninsule indochinoise*, Paris, L'Harmattan, 1995, pp. 43-60.
- LEUPP, Gary P., *Interracial intimacy in Japan: Western Men and Japanese Women, 1543-1900*, Londres & New-York, Continuum, 2003, 313 p.
- PORÉE-MASPÉRO, Evelyne, « Nouvelle étude sur la Nâgi Somâ », *Journal Asiatique*, n° 238, vol. 2, 1950, pp. 237-267.

- PHUMIPRAKAT, Suphattra, « Dame O-Sut, une concubine d'Occidental influente dans le commerce de Siam », *Arts et Culture*, trentième année, n° 11, septembre 2010, pp. 86-87.
- RAMUSACK, Barbara N., « Women and Gender in Southeast Asia », [in] SMITH, Bonnie G., éd., *Women's History in Global Perspective*, t. 2, University of Illinois, Urbana (Champaign), pp.101-138.
- TERWIEL, Barend Jan, « The body and sexuality in Siam: A first exploration in early sources » *Journal of Humanities*, n° 14, Université Chulalongkorn, Bangkok, 2007, pp. 42-55.

3. Les Hollandais au Siam

- RUANGSILP, Bhawan, *Dutch East India Company Merchants at the Court of Ayutthaya: Dutch Perception of the Thai Kingdom, c. 1604-1765*, Leiden, Brill, 1997, 284 p.
- KRAAN, Alfons van der, « On Company Business: The Rijckloff van Goens Mission to Siam, 1650 », *Itinerario*, n° 22, 1998, pp. 42-84.
- , « The Dutch in Siam: Jeremias van Vliet and the 1636 Incident at Ayutthaya », *UNEAC Asia Papers*, n° 3, New England University, 2000, pp. 1-14.
- SMITH, George V., *The Dutch in the Seventeenth Century Thailand*, Northern Illinois University, Center for Southeast Asian Studies, Special Report n° 16, s. l., 1977, 203 p.

4. Les autres étrangers au Siam

- ANUSONPORNPEM, Supatchaya, *Les relations commerciales entre la France et le Siam sous le règne du roi Narai*, mémoire pour l'obtention du grade de master en études des relations franco-siamoises, Nakhon-Pathom, École des Études supérieures, Université Silpakorn, 2009, 134 p.
- BERNARDES DE CARVALHO, Rita, *La présence portugaise à Ayutthaya (Siam) aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles*, mémoire pour l'obtention du grade de master de Sciences historiques, philologiques et religieuses, Paris, EHESS, 2005, 172 p.
- CHULARATANA, Julispong, « Muslim Communities in the Ayutthaya Period », *Manusya*, n° 10/1, 2007, pp. 89-107.
- SIORIS, George A., *The Greek First Counsellor at the Court of Siam: an Appraisal*, Bangkok, Siam Society, 1998, 142 p.

THIAMPIUROT, Phetrung, « Les marchés étrangers dans la ville d'Ayudhya »,
[in] Winay PHONGSRIPHIAN (éd.), *Bambous en dehors du bosquet*,
Nakhon-Pathom, Université Silpakorn, 2007, pp. 227-249.